



## **Retraites complémentaires : ouverture de négociations**

Le 21 juin, une première séance de négociation a réuni patronat et syndicats autour des comptes du régime de retraite complémentaire des salariés du privé Agirc-Arrco.

Les régimes complémentaires de retraite qui ont précédé l'Agirc-Arrco avaient pour objectif de compléter les allocations du régime de Sécurité sociale de manière à ce que chaque retraité puisse conserver un niveau de vie équivalent à celui procuré par le salaire.

**L'objectif de l'Agirc-Arrco est tout autre : assurer sa propre pérennité financière.**

À cet effet, ses réserves financières doivent représenter au minimum six mois d'allocations sur n'importe quelle période glissante de quinze ans. Le déficit de 2020 est important : 5,3 milliards d'euros.

Il est dû avant tout à l'impact des mesures prises pour répondre à la crise : chômage partiel et mesures de report d'échéances. La fédération Agirc-Arrco a donné l'alerte car les réserves sont passées sous le seuil de six mois de prestations avant 2033.

C'est la raison pour laquelle représentants des employeurs et des travailleurs doivent négocier aujourd'hui.

Alors que ces négociations s'ouvrent, les mesures gouvernementales à venir sur le régime général de retraite ne sont pas encore connues. Il semble pourtant difficile de prendre des décisions sans base solide.

Le gouvernement Macron ayant tenté de mettre en place un système de retraite par points inspiré du régime complémentaire Agirc-Arrco, il est à craindre que les mesures adoptées sur le régime complémentaire servent de modèle pour de futures réformes des régimes de base.

**Pour le Medef, la priorité absolue est le rétablissement des six mois de réserve.**

Pour faire rentrer l'argent nécessaire dans les caisses, il propose de faire baisser les pensions des retraités. Une telle mesure porterait un coup fatal au principe de solidarité entre les générations, qui impose que les droits des actifs et des retraités évoluent au même rythme.

**La CGT s'y oppose fermement.**

D'autres discussions peuvent s'engager sur les ressources financières du régime, en augmentant les sommes qui seraient versées par les entreprises, dont certaines ont versé des dividendes importants à leurs actionnaires alors même qu'elles percevaient des aides publiques.

**La CGT défend le niveau des pensions, qui ne doit pas devenir la variable d'ajustement de l'équilibre du régime.**

Montreuil le 01 juillet 2021